

L'indice canadien forêt-météo est un système d'évaluation du danger d'incendie qui prédit la fréquence des feux et leur "comportement" dans la forêt. Basé sur la température, l'humidité relative, la vitesse du vent et les précipitations sur une période de 24 heures, il a été adopté par tous les organismes de lutte contre les incendies au Canada. On a aussi conçu un système informatisé qui aide au dépistage quotidien des incendies et à la prise de décisions dans ce domaine. Ce système se fonde sur des données relatives aux combustibles forestiers, aux "couloirs" empruntés par les orages et aux renseignements accumulés sur les incendies, de manière à faciliter le dépistage aérien.

On a mis au point des détecteurs de foudre de conception spéciale pour permettre le dépistage des orages de façon sûre et à peu de frais. Ces instruments, qui ont chacun un rayon d'action d'environ 32 km, forment un réseau qui englobe les régions forestières les plus importantes du Canada. Il existe un rapport étroit entre les données de ces détecteurs, le degré d'humidité des combustibles forestiers et la fréquence des incendies causés par la foudre. A l'aide d'une formule établissant un rapport entre ces données, l'indice et les débuts d'incendies, on peut faire usage des détecteurs pour obtenir un estimé sûr des risques d'incendies causés par la foudre dans une région donnée.

Il importe de connaître le type de combustible forestier quand il s'agit de déterminer la vitesse de propagation et la difficulté de maîtrise de l'incendie. C'est pourquoi des cartes ont été dressées à partir de données du satellite Landsat, indiquant le genre de combustible pour chaque région.

Des chercheurs du Centre de recherches forestières du Pacifique utilisent la technologie du balayage thermique aérien à l'infrarouge pour déceler les incendies avant l'apparition de flammes ou de fumée. Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique utilise six de ces balayeurs thermiques. Placés à bord d'hélicoptères, ils peuvent repérer une cigarette allumée à une altitude de 300 m.

De plus, l'industrie aéronautique canadienne a développé le Canadair CL-215, un avion amphibie à deux moteurs destiné à combattre les feux de forêts. Cet avion sert aussi à l'épandage de produits pour la protection des végétaux. Environ 70 de ces modèles ont été produits depuis 1966, dont plusieurs sont en service en Europe, entre autres en France, en Grèce, en Espagne et en Yougoslavie.

EN BREF

CONSTITUTION CANADIENNE: DECISION DE LA COUR SUPREME

Le 28 septembre, la Cour suprême du Canada rendait son jugement sur le projet du Gouvernement fédéral de "rapatrier" la Constitution canadienne avec une formule d'amendement et une charte des droits. Elle affirmait que sur le plan juridique, le consentement des provinces canadiennes n'est pas requis aux fins d'apporter des modifications à la constitution. Elle confirmait par ailleurs